



La démarche du Groupement Les Mousquetaires en faveur du bien-être animal

Juillet 2021

Sommaire

Agromousquetaires, Intermarché et Netto s'engagent pour des filières animales transparentes et responsables

Démarche Bien-être animal : une approche toutes filières pour l'approvisionnement d'Intermarché et de Netto

Notre démarche Bien-être animal

- Périmètre
- Co-construction
- Gouvernance

Détail des plans de progrès par filière

1. Filières Agromousquetaires

- o Filière Bœuf, Veau, Agneau
- o Filière Porc
- o Filière Lait

2. Filières Achats externes

- o Filière Poulet de chair
- o Filière Poules pondeuses
- o Filières Canard, Dinde et Lapin
- o Filière Mer (pêche et aquaculture)

Sujets transverses relatifs au bien-être animal

- Produits provenant d'animaux modifiés génétiquement
- Substances favorisant la croissance
- Utilisation prophylactique d'antibiotiques

Agromousquetaires, Intermarché et Netto s'engagent pour des filières animales transparentes et responsables

Le Groupement Les Mousquetaires a fêté ses 50 ans en 2019. Avec 9 enseignes, plus de 3 000 chefs d'entreprise indépendants, plus de 4 000 points de vente en Europe, plus de 60 usines de production agroalimentaires toutes implantées en France, 150 000 collaborateurs et une activité qui impacte le quotidien de nombreux Français, le Groupement Les Mousquetaires assume une responsabilité particulière de producteur et de distributeur.

Les Mousquetaires ont engagé depuis plus de 10 ans un plan de progrès dans toutes leurs filières et enseignes pour devenir des acteurs de la distribution plus responsables et plus engagés.

À ce titre, l'un de leurs principaux objectifs est de faire progresser leurs produits à « marques propres » pour qu'ils deviennent encore plus sûrs, sains, de qualité et issus de filières responsables et transparentes.

Le bien-être animal comme critère essentiel d'une offre responsable

Chez Intermarché et Netto, nous avons la conviction que le bien-être animal est l'un des piliers d'une offre alimentaire responsable, au même titre que la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits, la protection de l'environnement, ainsi que les conditions de travail et de vie des femmes et des hommes qui interviennent tout au long de la chaîne de production.

Depuis 2015, nous collaborons avec des ONG et des experts techniques et scientifiques afin d'identifier les risques, définir les critères fiables d'une production responsable et établir des plans de progrès et de transformation. Cette démarche permet d'anticiper ou d'accompagner les attentes sociétales et d'y répondre par des engagements concrets.

La stratégie d'approvisionnements responsables d'Intermarché et Netto est ainsi fondée sur des exigences sociétales, environnementales et de bonne conduite sociale de la part de tous leurs fournisseurs, celles-ci étant formalisées dans une « Charte d'achat responsable ».

Pour mener à bien cette démarche, les équipes de la Direction développement durable, des achats et de la qualité sensibilisent, accompagnent et développent des plans de contrôle adaptés aux risques fournisseurs pour vérifier l'intégration de ces bonnes pratiques.

Démarche Bien-être animal : une approche toutes filières pour l'approvisionnement d'Intermarché et de Netto

Le bien-être animal est un axe de travail majeur pour Intermarché et Netto, notamment pour leurs marques propres, dont la majorité de la production est assurée par Agromousquetaires, le pôle agroalimentaire des Mousquetaires.

En France, Agromousquetaires est le 4^e opérateur agroalimentaire, le 3^e producteur de viande, le 2^e producteur de charcuterie et le 2^e mareyeur.

Nous considérons qu'il est essentiel que les animaux qui permettent l'élaboration de nos produits soient bien traités à toutes les étapes de leur vie : reproduction, élevage, transport et abattage. C'est une exigence éthique et une condition essentielle à la production d'une nourriture de qualité.

[Les cinq libertés fondamentales des animaux](#), telles que définies en 1979 par le *Farm Animal Welfare Council* (FAWC) puis reprises par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE, www.oie.int/fr), sont le socle de la démarche Bien-être animal (BEA) d'Intermarché et de Netto :

- Ne pas souffrir de faim et de soif
- Ne pas souffrir de contrainte physique
- Être indemne de douleurs, de blessures et de maladies
- Avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux
- Être protégé de la peur et de la détresse

En vue de promouvoir ces cinq libertés fondamentales des animaux au sein de notre offre aux consommateurs, nous déployons notre démarche BEA au sein de Plans de progrès Filières durables.

Notre Démarche Bien-être animal

Périmètre

Pour nos marques propres distribuées par les enseignes Intermarché et Netto, notre démarche BEA s'applique aux deux schémas d'approvisionnement suivants :

- Les produits fabriqués dans nos unités de production **Agromousquetaires**. Ces filières partiellement intégrées sont les suivantes : Bœuf/Veau/Agneau, Porc, Vaches laitières et Mer (pêche et aquaculture).
- Les produits achetés en direct par les enseignes Intermarché et Netto à des **fournisseurs extérieurs**. C'est le cas notamment pour les filières Poulet, Poules pondeuses, Dinde, Canard, Lapin, ainsi que pour partie également la filière Mer (Pêche et Aquaculture).

Pour chacune de ces filières, un plan de progrès est en vigueur ou en cours de formalisation.

Notre démarche BEA s'applique à toutes les producteurs qui fournissent Intermarché et Netto en France.

Co-construction

Dans chacune des filières mentionnées, pour élaborer des plans de progrès ambitieux et jugés comme tels par ses parties prenantes externes, le Groupement Les Mousquetaires, met en place un **comité technique et scientifique** incluant des chercheurs, des associations de protection animale, des instituts techniques, d'autres industriels et des syndicats interprofessionnels. Ces comités, consultés tous les ans sur l'avancement des plans de progrès, sont des instances de concertation où la discussion est libre et constructive.

En parallèle, des **groupes de travail** sont régulièrement constitués pour approfondir les aspects techniques des plans de progrès « Filières durables ». Ces groupes de travail rassemblent certains membres des comités scientifiques ; ils ont pour objectif de parvenir à un diagnostic partagé des conditions de vie des animaux et de rédiger des chartes et des référentiels garantissant leur bien-être et leur protection aux différentes étapes de leur vie : élevage, transport et abattage.

Par ailleurs, quand cela est jugé utile pour lever certains freins à l'amélioration des pratiques, le Groupement Les Mousquetaires initie des **projets de recherche** sur des sujets spécifiques, en collaboration avec des instituts de recherche.

Gouvernance et process

La démarche BEA pour Intermarché et Netto est supervisée par la **Direction Qualité et Développement durable du Groupement Les Mousquetaires**.

Les plans d'actions mis en place sont suivis quotidiennement par les relais existants chez Intermarché, Netto et Agromousquetaires, ainsi qu'au sein des services Achats.

Pour **Intermarché et Netto**, la définition et le pilotage de la démarche BEA sont assurés directement par la Direction Qualité et Développement durable du Groupement Les Mousquetaires.

Pour **Agromousquetaires**, le suivi de la démarche BEA au sein des différentes filières est réalisé selon le processus décrit ci-dessous :

- Pour suivre la mise au point et le déploiement de la démarche BEA et des plans de progrès associés, un **comité de pilotage** a été créé, qui se réunit au moins une fois par an. Placé sous la responsabilité du directeur général d'Agromousquetaires, ce comité de pilotage est animé par le Responsable Qualité et Développement durable d'Agromousquetaires, qui supervise l'avancement des plans de progrès Filières responsables.
- De manière opérationnelle au quotidien, la mise en œuvre de la démarche BEA est supervisée par le **Responsable Qualité et Développement durable** et les directeurs des quatre filières concernées. Dans chaque filière (Bœuf/Veau/Agneau, Porc, Vaches laitières et Mer), une personne du département Développement durable, qui est le **réfèrent Protection Animale** de la filière concernée, est directement en charge de tout ce qui touche au bien-être animal.

Dans nos cinq abattoirs, il y a un **réfèrent Protection animale** et le nombre de Responsables et d'Opérateurs Protection Animale (RPA et OPA) dûment certifiés est supérieur aux exigences réglementaires.

En cas de non-conformité constatée, des actions correctives/correctrices sont mises en place. Elles sont analysées et un plan d'action est élaboré dans le cadre des Commissions protection animale mises en place sur les sites d'Agromousquetaires. Ces plans d'actions sont ensuite contrôlés lors de l'audit annuel de suivi de la protection animale, réalisé sur chaque site par un organisme externe indépendant.

En 2021, l'efficacité des plans d'actions sera évaluée au cours du comité annuel BTA d'Agromousquetaires.

Reporting et suivi de la performance en matière de bien-être animal

Afin de rendre compte de la performance du groupe en matière de bien-être animal, des travaux sont en cours pour mettre en place un dispositif de reporting. A partir de 2021, les indicateurs suivants seront progressivement reportés et permettront de suivre l'évolution des progrès au sein de nos filières animales :

- % d'animaux qui ne sont pas confinés,
- % d'animaux qui ne sont pas à l'attache,
- % d'animaux qui pâturent,
- % d'animaux qui ont accès au plein air,
- % d'animaux qui ne font pas l'objet de mutilations,
- % d'animaux qui bénéficient d'un milieu de vie enrichi,
- % d'animaux élevés à une densité réduite,
- % d'animaux provenant de souches génétiques à croissance lente ou intermédiaire,
- % d'animaux transportés en moins de 8 heures,
- % d'animaux étourdis avant abattage,

- % de double étourdissement,
- % de personnes formées au bien-être animal,
- % d'élevages audités sur le bien-être animal,
- % d'animaux élevés selon des critères de bien-être animal améliorés (Bio, label rouge, AEBEA...).

Participation aux initiatives sectorielles et promotion du BEA auprès des consommateurs

- Le Groupement est, depuis 2020, membre administrateur de l'**Association Etiquette Bien-Être Animal (AEBEA)**, créée en 2018 par CIWF, la LFDA, l'OABA et le groupe Casino, pour mettre en place un étiquetage qui permette aux consommateurs de connaître les conditions de vie de l'animal dont les produits en magasins sont issus, de sa naissance jusqu'à son abattage, en incluant l'élevage et le transport.

Cet étiquetage permet de **promouvoir des standards de bien-être animal amélioré auprès des consommateurs**, à partir de cahiers des charges co-construits par les filières et les associations de protection animale.

L'étiquette BEA existe déjà pour les poulets de chair. 40,64% des poulets Label Rouge (pièces entières et découpes) du Groupement Les Mousquetaires portent l'étiquette BEA (Etiquette Bien Être Animal). D'ici octobre 2021, tous les poulets Label Rouge seront étiquetés avec l'EBEA. Le poulet biologique portera l'étiquette BEA dès Janvier 2022.

Le Groupement participe également aux travaux en cours de l'AEBEA visant à construire dès 2020 un autre référentiel d'étiquetage pour le porc, puis pour d'autres filières animales par la suite.

- Au sein de la filière Porc d'Agromousquetaires, l'abattoir JPA va rejoindre le **LIT Ouesterel (Laboratoire d'Innovation Territorial « Ouest Territoires d'Élevage »)** dans le but de participer aux échanges, avec l'ensemble des acteurs de la filière et les ONG, relatifs aux évolutions à envisager pour mieux prendre en compte le BEA dans la production et la transformation de porcs. Cette instance de concertation vise à élaborer un référentiel en co-construction avec tous les acteurs, ainsi qu'à envisager de nouvelles solutions pour répondre aux attentes sociétales.
- Le Groupement Les Mousquetaires est membre fondateur du **collectif La Note Globale**. Ses filiales Intermarché et Agromousquetaires participent aux groupes de travail qui définissent les référentiels de la production primaire à la remise des produits aux consommateurs. Dans ce cadre, des critères de maîtrise du bien-être animal sont intégrés en particulier pour les premières évaluations concernant du jambon et du lait.

Détail des plans de progrès par filière

Filières Agromousquetaires

Filière Bœuf, Veau et Agneau

La **SVA Jean Rozé**, filière bovine et ovine d'Agromousquetaires, dispose de 2 abattoirs et de 4 unités de transformation des viandes ; elle permet un approvisionnement régulier, sain et parfaitement tracé des points de vente Intermarché et Netto en viandes à la marque Jean Rozé.

La SVA Jean Rozé travaille avec près de :

- 8 000 éleveurs partenaires français de gros bovins engagés dans une démarche qualité (plus de 40% de l'approvisionnement est couvert par des partenariats) ;
- 180 éleveurs partenaires français de veaux (45% de l'approvisionnement est couvert par un partenariat) ;
- 2 000 éleveurs partenaires français d'agneaux (près de 70% de l'approvisionnement est couvert par un partenariat).

Agromousquetaires est ainsi le 3^e producteur de viandes bovines et ovines en France avec 290 000 gros bovins, 100 800 veaux et 257 500 agneaux commercialisés en 2020.

Au sein de sa filière bovine et ovine, Agromousquetaires a fait le choix de décliner la démarche BEA en une **démarche Bien traitance animale (BTA), des abattoirs jusqu'aux élevages**. Trois périmètres ont ainsi été définis pour couvrir l'ensemble des activités de la filière :

- **Périmètre 1** : les démarches « **abattoirs responsables** » existantes (environnementales, énergie, qualité...) ont été complétées par la mise en place d'un système de management de la bientraitance animale (SMBTA) visant à améliorer en continu la bientraitance animale dans les abattoirs d'Agromousquetaires. Cette démarche volontaire, reconnue lors d'un audit annuel de suivi par un organisme externe indépendant, est également évaluée par le biais d'audits menés au niveau interprofessionnel.
- **Périmètre 2** : la démarche « **transports responsables** » pour les transports d'animaux vivants a été renforcée par la réalisation d'audits spécifiques donnant lieu à des plans d'actions d'amélioration pour les années 2020/2021.
- **Périmètre 3** : la démarche « **bien-être en élevage** », est désormais systématisée, notamment au travers de partenariats et de notre communication auprès de nos fournisseurs. En complément, des systèmes de management de la bientraitance animale (SMBTA) sont également déployés : filière veaux de boucherie, ferme de référence, centres de rassemblement et partenaires amont. Ces démarches volontaires sont reconnues par des audits annuels externes indépendants par un organisme accrédité COFRAC.

Afin de piloter spécifiquement la démarche BTA au sein de la filière Bœuf/Veau/Agneau, la SVA Jean Rozé réunit son comité de pilotage depuis 2018. Cette instance réunit périodiquement les membres de son Comité de Direction : Direction Générale, Direction Achats Vifs, Direction Industrielle, Direction Développement Durable Qualité, la filière AgromTransport et les personnes en charge de la protection animale opérationnelle sur site, notamment les Directeurs de site. Ce comité définit et suit les axes stratégiques, et anime les plans d'actions majeurs et les indicateurs clés de la BTA au sein de la Filière Bœuf / Veau / Agneau.

Abattoirs responsables

Dans nos abattoirs, la démarche Bientraitance animale (BTA) consiste à déployer le SMBTA construit selon la norme ISO TS 34700. Ce système définit non seulement les bonnes pratiques, par exemple de manipulation et d'abattage des animaux, mais aussi l'animation de l'amélioration continue ainsi que les compétences nécessaires et formations dispensées en matière de BTA.

Les deux abattoirs de la SVA Jean Rozé comptent au total plus de 20 personnes titulaires de la **certification « Responsable Protection Animale en Abattoir »**

(RPA). Par ailleurs, toutes les personnes ayant un poste en contact avec les animaux vivants sont titulaires de la **certification « Opérateur Protection Animale en Abattoir »**, renouvelée tous les cinq ans conformément à la réglementation.

L'état des lieux initial, socle de l'amélioration continue de la BTA, a notamment pris en compte les observations et axes de progrès identifiés lors des **visites réalisées par le groupe de travail**, constitué de l'INRA et d'associations de protection animale (OABA, CIWF et Welfarm) dans les abattoirs depuis 2017.

Ces visites ont souligné la qualité des installations, notamment la présence de logettes individuelles, le paillage quotidien, la diffusion de musique et la brumisation en cas de forte température dans la bouverie.

Le site de Trémorel a été audité par **l'association de protection animale OABA** selon leur propre référentiel en novembre 2018.

En avril 2021, les deux abattoirs de Vitré et de Trémorel ont été audités à nouveau par l'association OABA : ces audits ont mis en avant la réelle implication des sites dans la maîtrise et l'amélioration de la bientraitance animale.

Les propositions d'améliorations issues de ces audits sont prises en compte et intégrées dans le SMBTA. Elles sont suivies d'actions sur les sites et les résultats sont communiqués à l'OABA.

En complément, SVA Jean Rozé a participé à la rédaction des **grilles d'évaluation** de la BTA en abattoir (gros bovins, veaux et agneaux) au sein d'un groupe de travail mené par l'interprofession. Ces grilles initialement utilisées en auto-évaluation annuelle, sont désormais vérifiées par un organisme tiers indépendant depuis 2019. Ainsi, en décembre 2020 et en juin 2021, sur la base du référentiel de l'interprofession, nos abattoirs ont été audités avec succès : les niveaux de qualité des installations, de la documentation et des pratiques ont été reconnus.

De la même manière, les pistes d'amélioration issues de ces audits sont intégrées dans le système d'amélioration continue du SMBTA.

En ce qui concerne **l'étourdissement des animaux avant abattage**, la SVA s'engage, conformément à la réglementation européenne, à étourdir les animaux abattus, sauf dans le cadre de la dérogation à l'étourdissement réservée à certains marchés spécifique (halal, casher...), pour lesquels le soulagement est systématiquement proposé.

L'animation du SMBTA est rythmée par des **comités BTA réguliers** sur site, auxquels participent tous les Responsables Protection Animale, et dans lesquels sont suivis les actions d'amélioration et les indicateurs.

Le référentiel BTA intègre un processus de **contrôle interne régulier** d'une part et de reconnaissance par un **organisme tiers indépendant** d'autre part. Les sites de Trémorel et de Vitré ont été audités avec succès selon ce référentiel en 2020 et 2021. Le système de management de la BTA fait désormais l'objet d'un audit annuel par un organisme externe indépendant.

Pour les animaux (bœuf, veaux et agneaux) abattus sur les sites de Vitré et Trémorel, la très grande majorité des animaux est étourdie avant abattage de manière efficace et suivie, notamment avec un taux de double assommage inférieur à 1% (cas où il est nécessaire de renouveler l'assommage car le premier n'a pas permis l'étourdissement complet).

Un projet d'ampleur est en cours pour moderniser nos bouvieries des sites de Vitré et Trémorel afin de devenir une référence que ce soit en matière de Bien Traitance Animale ou de sécurité des hommes. Des investissements conséquents de 2021 à 2025 ont été validés. Une phase pilote est mise en œuvre sur le site de Vitré dès cette fin d'année 2021 pour pouvoir confirmer les choix techniques et organisationnels retenus avant de les déployer sur l'ensemble de la bouvierie.

Transports responsables

La démarche BTA engagée au niveau du transport des animaux vivants prend en compte non seulement l'organisation logistique et les moyens matériels associés, mais aussi la gestion des prestataires extérieurs et la compétence et la formation du personnel. Ces points sont intégrés dans un plan de progrès spécifique.

Au niveau de l'**organisation logistique**, les approvisionnements des abattoirs Agromousquetaires sont organisés et planifiés dans le respect du Règlement CE 1/2005 relatif à la protection des animaux et de la Réglementation Sociale Européenne, qui harmonise les temps de conduite et de repos des chauffeurs. Dès que possible, les durées de transport sont réduites au strict nécessaire : 80% de nos bovins parcourent moins de 200 km pour arriver sur nos sites d'abattage.

Concernant les **moyens matériels**, le parc des bétailières Agromousquetaires est prévu pour les transports de courte durée, jusqu'à 8h (agrément type 1). Les matériels comportent des éléments permettant d'assurer la bien-être animale et la sécurité du salarié : sol anti-dérapant, cloisonnements, revêtement caoutchouté sur les ponts de chargement / déchargement pour diminuer le bruit et donc le stress lors des passages des animaux...

Lorsque la durée de transport dépasse 8h, des dispositions particulières sont prises. Dans ce cas, les prestataires extérieurs sollicités utilisent des bétailières disposant d'un agrément de type 2. Des pauses sont alors obligatoires et les bétailières sont spécialement équipées : système de ventilation, relevé de températures, système d'abreuvement...

Le Pôle Bœuf s'engage à réduire toutes les durées de transport des animaux vivants à destination de ses 2 abattoirs à moins de 8h à échéance 2025. En 2020, les gros bovins arrivent en moyenne en 4h sur nos sites. En 2020, 85 % des gros bovins sont transportés durant moins de 8h.

Les exigences d'Agromousquetaires sont transmises aux prestataires via un **cahier des charges** dans lequel ils s'engagent et lors d'une réunion annuelle faisant le point sur la BTA : bonnes pratiques et évolutions applicables s'il y a lieu. Des audits comprenant les thématiques sécurité routière, bien-être animale, formation, gestion du matériel... sont organisés depuis 2019. Ces audits permettent de définir des plans de progrès partagés et suivis.

Concernant la compétence et la **formation du personnel**, tous les chauffeurs ont reçu une formation spéciale pour limiter le stress des animaux lors du chargement, de la conduite et du déchargement. Les chauffeurs sont tous titulaires d'un Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de Volailles (CCTROV) délivré par le Ministère de l'Agriculture (Règlement CE 1/2005). En complément, ils ont été formés à la transportabilité des animaux vivants et disposent du référentiel adéquat.

Bien-être en élevage

L'approvisionnement en animaux vivants des abattoirs comporte **3 filières** bien distinctes : les gros bovins, les veaux de boucherie et les agneaux. Chacune de ces filières françaises dispose de sa propre structure et organisation.

Au-delà des exigences réglementaires, les équipes SVA Achats Vifs comportent des titulaires du certificat Responsable Protection Animale et des Opérateurs Protection Animale.

Dans le cadre des partenariats développés par Agromousquetaires (contractualisation, critères qualité particuliers type Certification de Conformité Produit...), des **exigences** sont intégrées en matière de bien-être animal et de respect de l'environnement. Cela permet également d'impulser plus largement la dynamique d'amélioration continue. A ce titre, un rappel des exigences BEA est transmis tous les ans à plusieurs centaines de fournisseurs. Depuis début 2021, un engagement écrit est demandé aux fournisseurs sur la base d'un cahier des charges détaillés précisant les exigences et recommandations.

Pour les gros bovins, Agromousquetaires a contractualisé un **accord-cadre avec ELVEA** qui assure aux consommateurs des points de vente Intermarché de la viande Jean Rozé, issue d'élevages locaux respectueux du bien-être animal et de l'environnement, le tout à un prix qui prend en compte le prix de revient des éleveurs. Des outils de diagnostic et d'amélioration sont mis en œuvre conjointement avec ELVEA.

Par ailleurs, afin de tester les bonnes pratiques identifiées pour l'élevage de gros bovins avant leur généralisation, Agromousquetaires dispose d'une **ferme de référence**, la ferme du Haut-Gast, située en Ile-et-Vilaine. Cette ferme participe à *Life Beef Carbon*, plan d'actions européen pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de viande de bœuf (objectif -15% en 10 ans). Elle organise des opérations « portes ouvertes », dont certaines sont relayées sur les réseaux sociaux. Cette ferme dispose également d'un système de management de la BTA qui a été audité avec succès en 2020 par un organisme tiers indépendant selon la norme ISO TS 34700.

Au niveau de la **filière veaux de boucherie**, un système de management de la BTA est mis en place, comprenant, entre autres, les bonnes pratiques de manipulation et le suivi d'élevage de notre réseau d'intégration. De nombreux points sont ainsi vérifiés périodiquement par nos techniciens d'élevage et en externe par un organisme tiers indépendant. Le système de management reprend tous ces éléments et a été vérifié lors d'un audit par un organisme tiers indépendant en 2020.

La SVA Jean Rozé, engagée dans un plan Ecoantibio depuis plusieurs années, a confirmé sa démarche de **lutte contre l'antibiorésistance** via le plan Ecoantibio 2. Ce nouveau plan se compose de quatre axes : des mesures de prévention des maladies infectieuses et le recours facilité aux traitements alternatifs ; des actions de communication et de formation sur les enjeux de lutte contre l'antibiorésistance ; la mise à disposition d'outils partagés et enfin, la vérification de la bonne application des règles pour favoriser leur adoption. 95% des éleveurs de veaux du réseau d'intégration ont une utilisation raisonnée des antibiotiques grâce à la signature de la charte Ecoantibio.

En complément, SVA Jean Rozé participe à des groupes de travail menés par l'interprofession concernant l'élevage des veaux de boucherie.

La présentation du fonctionnement de notre réseau d'intégration et les échanges avec une éthologue et des associations de protection animale depuis 2018, ont abouti à un **plan de progrès partagé**.

En particulier, un projet de recherche appliquée est mené actuellement en partenariat avec l'INRAE et un cabinet d'éthologie concernant l'enrichissement du milieu des veaux de boucherie. Les conclusions sont prises en compte et seront progressivement déployées auprès de nos éleveurs partenaires.

Concernant les **agneaux**, des audits de nos fournisseurs ont été réalisés en 2020 de sorte à couvrir environ 60% de notre approvisionnement. Nous poursuivons notre démarche par le déploiement d'un système de management de la BTA sur la Filière ovine et l'appui d'une expertise en éthologie.

Mesure de la performance

Actuellement, environ **1 000 audits BEA** et environnement en élevage bovins et ovins sont réalisés chaque année au sein de la filière.

En 2020, le pourcentage de gros bovins élevés selon des labels mieux-disants en matière de BEA est de 9,1 %. Ces labels mieux-disants en matière de BEA sont les labels : Bio, Label rouge, BNR, Un éleveur près de chez vous et contrats MBO.

Concernant les veaux, en 2020, 47% des abattages de la SVA sont élevés selon des labels mieux-disants en matière de BEA.

Filière Porc

La filière porc d'Agromousquetaires est le 3^e abatteur porcin et le 2^e producteur de charcuterie en France (2,4 millions de porcs abattus par an, 255 000 tonnes de viande et 86 000 tonnes de charcuterie produites par an). Elle travaille avec 1 200 éleveurs partenaires français et dispose de 3 abattoirs et de 5 charcuteries, permettant, en France, un approvisionnement à 100 % des 2 000 points de vente Intermarché et Netto en viandes et charcuteries de porcs 100% français.

Pour sa filière porcine, Agromousquetaires a également fait le choix de déployer sa démarche BEA dans ses trois abattoirs, dans le maillon du transport des animaux, ainsi que dans les fermes de ses éleveurs partenaires. Les trois étapes définies couvrent ainsi l'ensemble des activités de la filière, de la ferme à l'abattoir, et font l'objet de plans d'actions en cours :

- **Étape 1** : poursuivre le processus de validation « **abattoirs responsables** », visant notamment à garantir la protection animale dans les abattoirs d'Agromousquetaires initié en 2018.
- **Étape 2** : poursuivre le processus de validation « **transports responsables** » pour les transports d'animaux vivants initié en 2018.
- **Étape 3** : poursuivre le processus de validation « **bien-être en élevage** » dans les fermes partenaires en 2021.

Abattoirs responsables

La filière Porc a mis en place un système de management de la protection animale depuis début 2018 visant à améliorer les pratiques de conduite et d'abattage des animaux. Un référentiel a été élaboré sur la base de la norme ISO DTS 34700 ainsi que des recommandations de l'OABA, et il prévoit un **processus de contrôle et une vérification par un organisme tiers indépendant**.

Les sites de Gatine Viandes et JPA ont obtenu leur certificat au cours de cette année 2020, le site de SBA sera contrôlé au cours de l'année 2021.

Ce référentiel permet de vérifier le maintien de la protection animale de la prise en charge des animaux à l'élevage jusqu'à leur abattage. Il permet également

d'encourager l'amélioration continue des pratiques et des processus vis-à-vis de la protection animale.

Notre référentiel évolue régulièrement depuis 2018 en prenant en compte les remarques et axes d'amélioration identifiés par nos partenaires ONG, mais aussi des faits marquants rencontrés.

Les trois abattoirs de la filière Porc comptent 25 personnes titulaires de la **certification « Responsable Protection Animale en Abattoir »** (RPA). Toutes les personnes ayant un poste en contact avec les animaux vivants sont titulaires de la **certification « Opérateur Protection Animale en Abattoir »**. Des **sessions de sensibilisation** sur la protection animale sont également régulièrement dispensées aux opérateurs.

Par ailleurs, chacun des trois abattoirs de la filière Porc dispose d'une **commission relative à la protection animale** composée au minimum du RPA du site, d'un représentant de chaque étape du plan de gestion et d'un représentant de la direction de la filière. Cette commission se réunit au minimum une fois par an. Elle est chargée d'analyser les résultats des contrôles internes et externes réalisés sur la protection animale. Elle prend également en compte les retours d'information des différentes parties intéressées identifiées (DDPP, associations, clients, fournisseurs...). La commission décide des actions correctives/correctrices à mettre en place et définit les axes d'amélioration.

Les commissions sites sont également déclinées en comités filière porc tenus à minima annuellement depuis 2018. Ils permettent de piloter le plan de progrès en rassemblant les éléments des 3 sites de production.

En 2020, l'ensemble des commissions a pu se tenir selon la fréquence définie malgré la complexité générée par la situation sanitaire.

Les 3 sites sont évalués mensuellement en interne pour améliorer en permanence la protection animale dans nos sites selon notre référentiel.

En filière porcine, 100% des porcs sont étourdis avant abattage.

La vérification de la qualité de l'étourdissement est en outre effectuée quotidiennement par échantillonnage. Selon ce plan d'échantillonnage, le taux moyen de double étourdissement était inférieur à 0,3%

La filière porc a également développé un partenariat avec une start-up pour la mise en place d'un système de contrôle exhaustif de la qualité d'étourdissement de manière automatisée.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'étourdissement gazeux, Agromousquetaires poursuit un programme de recherche avec l'INRAE et le cabinet d'éthologie ETRE, en vue de diminuer le stress des animaux à cette étape. Les travaux portent sur les différents paramètres de l'étourdissement gazeux. La deuxième tranche du projet qui est en cours sur l'année 2021, évalue ces paramètres dans la nouvelle installation.

Les aménagements de l'usine de Gatine Viandes, comme annoncé lors des comités expert BEA avec nos parties prenantes ONG et scientifiques, permettent l'amenée des porcs en groupe afin de respecter le comportement naturel des animaux. Cette ligne de production est évolutive et aura un caractère expérimental pour permettre les évolutions et les expérimentations nécessaires afin d'améliorer l'étourdissement gazeux.

En complément, la filière porc Agromousquetaires a participé à l'élaboration de la grille d'évaluation de la protection animale en abattoir au sein d'un groupe de travail mené

par l'interprofession. Cette grille sera utilisée annuellement par un organisme tiers indépendant pour évaluer la performance de nos 3 sites à partir de 2021.

Enfin, dans l'objectif d'être acteur dans l'amélioration des conditions d'abattage, la filière porc a choisi d'adhérer à la démarche du LIT Ouesterel.

Transports responsables

La filière Porc travaille sur les conditions de transports des porcs ainsi que sur la gestion des prestataires extérieurs et la formation du personnel. Le référentiel cité précédemment s'applique également pour ce maillon qui fait également l'objet de vérification par un organisme tiers indépendant. Les approvisionnements sont organisés conformément à la réglementation européenne.

Agromousquetaires s'engage à ce que, pour 100% des porcs charcutiers et des cochons utilisés par sa filière Porc, la **durée de transport soit inférieure à 6 heures**. Actuellement, la durée du transport des porcs charcutiers est en moyenne de 3 heures 30.

Les exigences Agromousquetaires sont transmises aux prestataires via un cahier des charges dans lequel ils s'engagent à les respecter. Des audits comprenant les thématiques sécurité routière, Bien Traitance Animale, formation, gestion du matériel... ont été initiés depuis 2018.

L'objectif sur 2021 est d'avoir audité 40% des transporteurs afin de parvenir à un taux de 100% de nos transporteurs audités en 2022.

100% des chauffeurs ont reçu une **formation spéciale pour limiter le stress** des animaux lors du chargement, de la conduite et du déchargement. Les chauffeurs sont également tous titulaires d'un Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de Volailles (CCTROV) délivré par le Ministère de l'Agriculture (Règlement CE 1/2005). En complément, ils ont été formés à la transportabilité des animaux vivants et disposent du référentiel adéquat. Enfin, lors des épisodes de fortes chaleurs, une surveillance des alertes météo canicule est activée afin d'informer les transporteurs et adapter les horaires de transport des porcins.

Nous incitons également nos transporteurs à renouveler leur flotte avec des camions de type 2.

Bien-être en élevage

La filière Porc a constitué un groupe de travail, composé de chercheurs et d'associations œuvrant pour la protection animale, afin de définir des **conditions de vie des porcs à la ferme** qui soient jugées ambitieuses et réalistes par l'ensemble des participants.

Les axes de travail concernent l'arrêt de la caudectomie, l'arrêt de la castration, la limitation du confinement des porcs, notamment des truies, et l'enrichissement du milieu de vie (litière, mise à disposition de jouets et de matériaux organiques). En 2020, 7,9% de porcs sont élevés à une densité inférieure à la densité réglementaire.

Arrêt de la castration

Des tests sont actuellement en cours dans une vingtaine d'élevages partenaires afin de trouver des solutions permettant de généraliser l'abandon de ces pratiques : les actions mises en place sont multiples et avant-gardistes.

Nous avons déjà déployé l'arrêt de la castration dans des élevages sélectionnés et nous disposons de près de 30% d'animaux issus d'élevages ayant arrêté la castration. Le référencement de ces élevages se poursuit depuis 2019.

Pour aller plus loin, nous avons également engagé des discussions avec nos clients afin de connaître leur positionnement par rapport à la castration.

Arrêt de la caudectomie

Nous continuons à travailler avec plusieurs élevages pour étudier la faisabilité de l'arrêt de la coupe des queues et trouver des pistes de nouvelles pratiques de production.

Arrêt de la contention des truies

Des tests sont en cours dans certains de nos élevages partenaires. Les résultats sont très encourageants et laissent entrevoir un élargissement de ces nouvelles pratiques.

En 2020, nos cahiers des charges ont évolué avec l'intégration d'un plan de progrès demandant aux éleveurs de s'engager, en cas de projets d'investissements sur l'élevage, à réaliser la rénovation ou extension de leur maternité en case maternité "liberté".

En 2020, un partenariat a été créé avec un éleveur sur un élevage répondant à l'ensemble des attentes sociétales actuelles. Cet élevage de référence a pour objectif de nous apporter les connaissances techniques et économiques pour tenter d'orienter la production porcine vers des pratiques plus vertueuses. Les premiers animaux seront commercialisés fin 2021.

Filière Lait

415 exploitations laitières fournissent la filière Lait d'Agromousquetaires, qui approvisionne les points de vente (Intermarché et Netto) en laits, beurre, crème fraîche, fromages, et desserts lactés Pâturages 100 % français.

Notre filière Lait est constituée d'**une laiterie en Loire-Atlantique** et d'**une laiterie en Savoie**. La collecte atteint près de 250 millions de litres de lait par an.

Pour sa filière Lait, Agromousquetaires a fait le choix de mettre en place la démarche BEA en commençant par les **modalités d'accès au pâturage des vaches**, avant de traiter les autres dimensions du bien-être animal au sein des fermes des éleveurs partenaires :

- **Étape 1** : lancer en 2019 la **charte Bien-être animal et pâturage**.
- **Étape 2** : initier le **processus de validation « bien-être animal »** des fermes partenaires en 2019.
- **Étape 3** : démarrage du renouvellement des audits

Des visites de fermes engagées dans la démarche ont été organisées au cours de journées portes ouvertes à l'attention du grand public en juin 2018. Ainsi 1 500

personnes, dont 500 élèves, ont eu la possibilité de visiter des fermes pédagogiques ainsi que la laiterie Saint-Père.

Charte « Bien-être animal et pâturage »

Un travail mené avec les ONG, les scientifiques et l'interprofession, a permis à nos laiteries d'élaborer **une charte de bien-être animal** pour les vaches laitières, les veaux et les animaux de renouvellement comprenant un volet de bien-être en bâtiment ainsi qu'un volet sur le pâturage. La laiterie a des relations de confiance avec les éleveurs et leur organisation de production depuis de nombreuses années. Cela a permis d'associer les éleveurs aux discussions avec les ONG pour élaborer la chartes BEA et pâturage.

La charte rédigée en 2018 pour le pâturage et 2019 pour le bien être en bâtiment, sera progressivement appliquée par l'ensemble des éleveurs partenaires de la filière Lait et deviendra **obligatoire à partir de 2023**.

Afin de définir des objectifs réalistes et ambitieux nous avons diagnostiqué 100% des élevages laitiers en 2018. Actuellement, l'évaluation de la démarche est en cours de déploiement via un organisme tiers (ISO 34700).

Lait pâturé

La majorité des vaches des éleveurs partenaires de la filière Lait ont accès à des pâturages de qualité. Cependant, Agromousquetaires souhaite aller plus loin et **garantir un accès au pâturage et des pâtures de qualité à 100% des animaux laitiers** présents dans les exploitations des éleveurs partenaires.

Afin de définir les modalités d'accès au pâturage, les critères de qualité des pâtures et la nature de l'alimentation des vaches, la filière Lait d'Agromousquetaires a constitué en 2017 un groupe de travail composé de chercheurs et d'instituts techniques (INRA, IDELE), d'associations de protection animale (CIWF et Welfam) et d'ONG environnementales (WWF et Green Cross).

Les **principaux points de la charte concernant le pâturage** sont les suivants :

- 150 jours de pâturage minimum pour les exploitations partenaires de la laiterie Saint-Père, située en Loire Atlantique, et de la Fruitière de Domessin, située en Savoie,
- Au moins 15 ares par animal, pour les exploitations partenaires de la laiterie Saint-Père, et 10 ares par animal pour les exploitations partenaires de la Fruitière de Domessin.
- Accès au pâturage dans les mêmes conditions pour tous les bovins laitiers de plus de 8 mois présents sur l'exploitation,
- Accès permanent à l'eau,
- Accès libre au pâturage si les pâtures sont adjacentes à l'exploitation et si le pâturage est possible.

Pour son engagement en faveur du bien-être des vaches laitières, en garantissant notamment l'accès au pâturage, la laiterie Saint-Père a reçu en juin 2018 une **Mention d'Honneur au trophée des Vaches d'Or mis en place par CIWF** (*Compassion in World Farming*).

A titre illustratif, parmi les évolutions chez les partenaires fournisseurs de la Laiterie Saint-Père, nous trouvons des avancées encourageantes :

- 10 exploitations ont remis en œuvre la pratique de pâturage (des vaches qui retournent à l'extérieur). Le retour des éleveurs est positif.

- Ceux qui font face à une impossibilité structurelle pour permettre aux vaches l'accès à l'extérieur (5% des 335 exploitations), analysent et activent d'autres options (échange de terre avec les voisins, des investissements et la demande d'autorisations administratives), afin d'attendre l'objectif

Bien-être en bâtiment

Le même travail a été mené sur les **conditions d'élevage des vaches laitières en bâtiment**, permettant à Agromousquetaires de s'engager notamment sur les points ambitieux suivants :

- Une place de couchage pour chaque animal,
- Un apport de litière obligatoire en cas d'absence de matelas ou tapis,
- Une prise en charge efficace de la douleur (anesthésie et/ou anti-inflammatoire, et/ou sédation) lors de l'ébourgeonnage et en cas d'écornage.

Tous les élevages sont visités par la laiterie Saint-Père et Fruitière de Domessin. Les critères évalués sont :

Des **obligations de résultats** :

- L'état d'engraissement des vaches (éviter les animaux maigres),
- Leur locomotion (éviter les boiteries),
- La propreté des vaches et des veau (éviter les animaux sales),
- Les blessures (éviter les lésions),
- La relation homme / animal, (éviter les fuites),
- La santé de la mamelle (éviter les mammites),
- Les dystocies (éviter les difficultés de vêlage),
- La réforme des vaches laitières (maîtriser les réformes).

Des **obligations de moyens** :

- L'arrêt de la stabulation entravée (éviter l'entrave),
- La place et le confort des animaux au repos, (assurer une place confortable par animal) En absence de matelas ou tapis, l'apport de litière est obligatoire,
- L'accessibilité (garantir l'accès à l'eau et l'alimentation),
- L'élevage des veaux, (garantir l'apport de colostrum et l'âge de mise en collectivité),
- L'enrichissement du milieu (garantie les équipements) avec installation de brosses, tétines sèches,
- Le suivi sanitaire du troupeau (garantir le suivi sanitaire),
- Sensibilisation sur la prise en charge de la douleur pour l'ébourgeonnage : 100% des partenaires ont suivi une sensibilisation et 25% déclarent avoir suivi une formation
- Écornage, il n'y a pas d'écornage sauf cas exceptionnel et dans les rares cas où l'écornage est pratiqué, l'anesthésie est obligatoire,
- Suivi du taux de mortalité pour réviser dans 2 ans.

Pendant la période de déploiement de 5 années, un élevage est chartable si tous les critères sont « à l'objectif » ou « en marge de progrès ».

Au terme du déploiement (31 décembre 2023), l'élevage est chartable :

- Si les objectifs de résultats sont atteints avec un maximum de 5 en « marge de progrès »,
- Et si tous les critères d'obligations de moyens sont à l'objectif à l'exception de l'ébourgeonnage qui peut être en « marge de progrès ».

Mesure de la performance

Tous les élevages partenaires sont audités, au minimum tous les deux ans, sur leurs pratiques de bien-être animal et de pâturage, selon le référentiel coconstruit avec les ONGs, et scientifiques.

Ils sont menés par des techniciens formés et sur la base de standards externes reconnus. A partir de 2019, les partenaires auront 5 ans pour se mettre en conformité.

Suite au premier diagnostic de la totalité des élevages partenaires, réalisé en 2018 :

- **93% de nos exploitations pratiquent le pâturage**
- **Avec en moyenne 240 jours de pâturage par an.**

Les 7% restants représentent les 27 exploitations ne pratiquant pas le pâturage et qu'il reste à accompagner pour atteindre les objectifs en 2023. Ils explorent l'option d'échanger des terrains avec les voisins, la réalisation de certains investissements ainsi que l'obtention d'autorisations administratives.

En ce qui concerne le bien-être en bâtiment, Agromousquetaires a pour ambition de **plus avoir des vaches à l'attache d'ici 2023**. En 2020, seulement 0,3% des vaches sont encore en stabulation entravée une partie de l'année, soit environ 200 vaches sur un total d'environ 60 000. Un plan de progrès est engagé avec ces éleveurs dans le cadre de la charte pour changer ces pratiques.

Par ailleurs, 100% des vaches dont le lait sert à fabriquer les produits d'Agromousquetaires sont exemptes de caudectomie.

Les élevages chartés devront respecter les 14 obligations de moyens et de résultats. Le plan de progrès a pour objectif d'atteindre 100% des élevages laitiers chartés d'ici 2023.

Filières Achats externes

Filière Poulet de chair

Les approvisionnements en poulets de chair passent par des fournisseurs avec lesquels Intermarché travaille depuis plus de 10 ans.

Les **conditions d'élevage des poulets de chair** étant de plus en plus importantes pour les consommateurs, Intermarché a mis en place un groupe de travail fin 2017 se composant d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et acheteurs d'Intermarché. Ce groupe de travail a pour vocation d'échanger sur les pratiques existantes ainsi que sur les axes d'amélioration et conditions nécessaires pour de meilleures pratiques.

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2018 et 2019, donnant lieu à la rédaction d'un projet de plan de progrès 2025 sur le bien-être animal des poulets de chair. Dans un premier temps, ce plan de progrès concernerait les poulets entiers et les découpes de poulet vendus à la marque Volae, soit la majorité des produits à base de poulet vendus par Intermarché.

Ce projet de plan de progrès portait sur les éléments les plus importants pour les ONG (génétique, densité, enrichissement du milieu, lumière naturelle, durée de transport, méthode d'étourdissement), tout en tenant compte, notamment dans les horizons de mise en œuvre, des contraintes économiques et techniques des éleveurs.

En septembre 2020, le Groupement Les Mousquetaires a décidé d'aligner le plan de progrès en cours de rédaction sur les critères du **Better Chicken Commitment**, un cahier des charges proposé par une trentaine d'ONG de protection animale européennes pour améliorer les conditions d'élevage des poulets de chair (densité réduite à 30kg/m² maximum,

rares à croissance plus lente, mise à disposition de perchoirs et substrats de picage, lumière naturelle dans les bâtiments...).

Concrètement, les enseignes Intermarché et Netto se sont engagées sur les éléments suivants :

- **Tous les produits contenant au moins 50 % de viande de poulet**, commercialisés à marque propre, y compris marques propres 1er prix, tous rayons confondus, **répondront** au minimum à l'ensemble des **critères du Better Chicken Commitment d'ici 2026**. Le Better Chicken Commitment prévoit notamment l'utilisation de races à croissance plus lente, la mise à disposition de perchoirs et substrats de picage, une densité réduite et de la lumière naturelle dans tous les bâtiments d'élevage.
- Au moins **20% des volumes** précités **proviendront d'élevages** garantissant aux animaux, en outre, un **accès au plein air ou à un jardin d'hiver**.

Mesure de la performance

En juillet 2021, environ 20% des poulets de chair commercialisés par Intermarché et Netto, y compris marques nationales, détiennent le label AB ou Label Rouge. Ces labels exigent une densité d'élevage inférieure ou égale à 30kg/m² et des souches à croissance intermédiaire ou lente (gain moyen quotidien inférieur à 55 grammes par jour).

Par ailleurs, 100% des poulets utilisés pour la fabrication de tous les produits contenant au moins 50% de viande de poulet commercialisés à nos marques propres y compris nos marques propres 1er prix, tous rayons confondus, sont étourdis avant abattage.

Filière Poules pondeuses

Œufs coquille

Les approvisionnements en œufs de poules passent par des fournisseurs avec lesquels Intermarché travaille depuis plus de 10 ans.

En 2017, Intermarché et Netto se sont engagés sur l'**arrêt des œufs issus de l'élevage de poules en cages**. Les œufs à marque Volae ne sont plus issus d'élevage en cage depuis fin 2020 (issus d'élevages alternatifs : sol, plein air, Label Rouge et bio). D'ici fin 2025, l'ensemble du rayon Œuf des enseignes Intermarché et Netto (marques Netto, Top Budget et marques nationales) ne sera plus issu d'élevage en cage.

Ovoproduits

En 2020, les enseignes Intermarché et Netto se sont également engagées à ne plus utiliser, d'ici 2025, d'œufs de poules élevées en cage dans l'élaboration de leurs produits à marques propres.

Conditions d'élevage des poules au sol

Au-delà de cette suppression progressive des cages, la Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto ont mis en place un groupe de travail fin 2017 se composant, comme pour le Poulet de chair, d'associations pour la protection animale (CMF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et acheteurs d'Intermarché et Netto. Ce groupe de travail a pour objectif d'**améliorer les conditions d'élevage des poules au sol**.

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis 2018 pour la rédaction d'un projet de plan de progrès jusqu'à fin 2025 sur le bien-être des poules pondeuses.

Les travaux portent sur les éléments les plus importants pour les ONG : enrichissement du milieu (balles de pailles, blocs à picorer, bacs pour bains de poussière), densité, lumière naturelle, arrêt de l'épointage, nombre de nids et taille des groupes, tout en tenant compte,

notamment dans les horizons de mise en œuvre, des contraintes économiques et techniques des éleveurs.

Les travaux sont toujours en cours et devraient aboutir à l'officialisation d'un **plan de progrès dans le courant de l'année 2021**.

Mesure de la performance

En ce qui concerne les œufs coquille, en mai 2021 :

- 75% des œufs vendus par Intermarché et Netto à marque propre provenaient d'élevages hors cage et 100% pour les œufs à marque Volae. (ex-Moisson, contre 88% en juillet 2018).
- 57% des œufs vendus par Intermarché et Netto à marque nationale provenaient d'élevages hors cage.

Toutes marques confondues, en mai 2021, ce sont 69% des œufs vendus par Intermarché et Netto qui proviennent d'élevages hors cage.

En ce qui concerne les ovoproduits (liquides et transformés), les chiffres sont disponibles uniquement pour Agromousquetaires. En 2019, ces derniers étaient issus d'œufs conventionnels à 94% et en 2020 (à fin juin) ils l'étaient à 92%.

Filières Canard, Dinde, Lapin

La Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto ont initié des travaux sur ces filières avec le groupe de travail constitué initialement pour les filières Poulet et Œuf, composé d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et acheteurs d'Intermarché et Netto.

Ce groupe de travail s'est réuni plusieurs fois depuis 2019 pour poser les bases de **plans de progrès portant sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des canards, dindes et lapins** utilisés pour fabriquer les produits vendus aux marques d'Intermarché et Netto.

Ces plans de progrès comprendront des engagements concernant la claustration, les mutilations (épointage, débecquage, dégriffage), la densité d'élevage, l'enrichissement du milieu de vie des animaux (substrats de picage, bacs pour bains de poussière, matériaux à ronger, apport de fibres, plateformes...), la durée de transport et les méthodes d'abattage.

Par ailleurs, 100% des dindes, canards et lapins utilisés pour la fabrication de tous les produits contenant au moins 50 % de ces viandes commercialisés à nos marques propres y compris nos marques propres 1er prix, tous rayons confondus, sont étourdis avant abattage.

Filière Mer (pêche et aquaculture)

La Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto se sont engagés dans la prise en compte des enjeux liés au bien-être des animaux issus de l'aquaculture.

Les travaux ont été lancés en 2018 pour **la crevette et le saumon** en complément d'une démarche d'analyses des risques en termes de durabilité (enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux).

Pour chacune des espèces de crevette et saumon nous avons réalisé :

- Une étude bibliographique pour préciser les enjeux en matière de développement durable, notamment le bien-être animal ;
- Une enquête sur la traçabilité des chaînes d'approvisionnement des fournisseurs.

Par l'intermédiaire de **chartes achats responsables** à destination de ses fournisseurs, le Groupement Les Mousquetaires souhaite améliorer le bien-être des espèces pêchées et élevées. Concernant l'aquaculture, le Groupement Les Mousquetaires appelle ses fournisseurs de saumons, de truites et de crevettes à respecter des engagements pour mieux maîtriser le bien-être des animaux : réduction des densités en bassins ou en cages, manutention limitée des animaux, attention portée aux animaux pendant leur transport, utilisation de méthodes de mise à mort minimisant les stress des poissons et formation du personnel aux enjeux du bien-être animal.

Par ailleurs, une **charte d'approvisionnement responsable** est en cours de rédaction, articulée autour de 3 principes : traçabilité, préservation des ressources et des écosystèmes, respect des droits humains et des communautés locales.

Sujets transverses relatifs au bien-être animal

Produits provenant d'animaux modifiés génétiquement

La Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires interdisent l'utilisation et la commercialisation de produits provenant d'animaux qui ont, ou dont les ascendants ont été clonés ou modifiés génétiquement.

Cette interdiction concerne l'ensemble des espèces et des produits d'origine animale achetés et commercialisés par Intermarché et Netto à leurs marques.

Substances favorisant la croissance

Conformément à la réglementation européenne en la matière, la Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires interdisent l'utilisation d'hormones et autres facteurs de croissance.

Cette interdiction concerne l'ensemble des espèces et des produits d'origine animale achetés et commercialisés par Intermarché et Netto à leurs marques.

Utilisation prophylactique d'antibiotiques

La Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires souhaitent encourager une utilisation raisonnée des antibiotiques, en limitant leur usage au strict nécessaire.

La réduction de l'usage des antibiotiques sera engagée en lien avec les éleveurs partenaires dans le volet « Bien-être en élevage » des filières Bœuf, Porc, Lait et Lapin.

Intermarché a lancé en 2017 une gamme de charcuterie garantissant que les porcs ont été élevés sans traitement antibiotique.